

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 28 JUIN 2016 PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 21 juin 2016

La séance est ouverte

Le 28 juin de l'année deux mille seize à 18 h 30
aux Halles de Gascogne à Léognan

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	à 18h59	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	A	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	Mme BENCTEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	M. MAYEUX	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Nicolas PASETTI	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	E	M. GACHET	Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	A		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	E	M. BENESE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	A	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	M. CLEMENT
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M. DE MONTESQUIEU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 28 juin 2016

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
ADMINISTRATION		
2016/64	Accueil d'un apprenti(e) crèches « Emile et Zime » de Martillac	Adopté à l'unanimité
2016/65	Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés - information	Adopté à l'unanimité
2016/66	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2016/67	Avantages en nature aux agents de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2016/68	Recours CONTRE LES DUP DU GPSO ccm co-requérante	Adopté à l'unanimité
FINANCES		
2016/69	Décision Modificative n° 1 au budget annexe Aérodrome de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2016/70	Décision Modificative n° 1 au budget annexe Centre de ressources de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2016/71	Décision Modificative n° 1 au budget principal de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2016/72	Adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI)	Adopté à l'unanimité
2016/73	Lancement de la consultation relative aux travaux de réparation des digues de bords de Garonne	Adopté à l'unanimité
2016/74	Partenariat avec la réserve naturelle géologique de Saucats - LA BREDE	Adopté à l'unanimité
2016/75	Protocole transactionnel - indemnisation Monsieur YUNG suite aux travaux d'urgence sur les digues a BEAUTIRAN	Adopté à l'unanimité
INFORMATIQUE		
2016/76	Approbation du projet de couverture numérique du périmètre de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
TECHNIQUE		
2016/77	Vente de terrain au département de la Gironde	Adopté à l'unanimité
2016/78	Lancement d'une consultation de travaux de voiries et réseaux	Adopté à l'unanimité
DÉCHETS MÉNAGERS		
2016/79	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2015	Adopté à l'unanimité
2016/80	Attribution du marché public de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés	Adopté à l'unanimité
2016/81	Attribution du marché public de traitement des déchets ménagers et assimilés	Adopté à l'unanimité
2016/82	Marché public d'exploitation des déchèteries communautaires (SITES DE LA BREDE et LEOGNAN)	Adopté à l'unanimité
2016/83	Adhésion a un groupement de commandes pour la revente des matériaux issus des collectes sélectives et des déchèteries	Adopté à l'unanimité
POLE VIE LOCALE		
2016/84	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2016/85	Règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial	Adopté à l'unanimité
2016/86	Tarif transport scolaire harmonisation avec le département de la Gironde (33)	Adopté à l'unanimité
SOLIDARITÉS		
2016/87	TRANSPORT A LA DEMANDE - Avenant n° 5 à la convention de partenariat et de délégation de compétence avec le Département	Adopté à l'unanimité

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
2016/88	Demande d'autorisation de défrichage sur le site de la technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2016/89	AVENANT N° 1 - Subvention à l'Association Bordeaux UNITEC	Adopté à l'unanimité
2016/90	Renouvellement Vente d'un terrain au GEA (Groupement Employeurs Aquitain - Gironde Emploi Agricole) TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire de Léognan, Laurent BARBAN souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

Monsieur le Président remercie Monsieur BARBAN pour son accueil.

Monsieur le Président informe de la distribution dans les boîtes aux lettres de l'esprit communautaire dans lequel se trouve une carte réalisée par le SIGM, qui indique les lieux touristiques à visiter sur notre territoire, et le nouveau calendrier de la collecte des déchets qui sera mis en place au 1^{er} juillet 2016. Dans l'esprit communautaire se trouve également le dépliant d'un été sous les étoiles, événement qui aura lieu sur les différentes communes du territoire. Il ajoute que les scènes buissonnières auront lieu cette année à BEAUTIRAN.

Madame CHENNA est désignée secrétaire de séance.

2016/64 - ACCUEIL D'UN APPRENTI(E) CRECHES « EMILE ET ZIME » DE MARTILLAC

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de prévoir le recrutement d'un apprenti sur la crèche de Martillac « EMILE ET ZIME » pour une durée de 3 ans.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Adopté à l'unanimité

2016/65 - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de présenter le rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés conformément à l'article 33 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 aux membres du conseil communautaire.

Monsieur le Président souligne que ce rapport a été présenté au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail du 9 juin 2016 et a fait l'objet, conformément à la loi, d'une déclaration à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure la gestion administrative du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Le Conseil de Communauté prend connaissance de la situation

2016/66 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à une demande de modification du temps de travail de 30 à 35 heures. Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet et suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35 ème).

Adopté à l'unanimité

2016/67 - AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique dispose que le conseil communautaire doit désormais

délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et les agents.

Plusieurs types d'avantages en nature sont répertoriés dans les services de la Communauté de Communes de Montesquieu, comme un véhicule de fonction et des Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication tels qu'ordinateurs portables/tablettes, téléphones mobiles.

Leur utilisation est liée aux nécessités de services et a fait l'objet d'une signature d'une charte d'utilisation adoptée lors du Comité technique du 12 mars 2015.

Adopté à l'unanimité

2016/68 - RECOURS CONTRE LES DUP DU GPSO CCM CO-REQUERANTE

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'approuver la participation de la CCM en tant que co-requérante au recours formé contre l'arrêté du Préfet de la Gironde du 25 novembre 2015 portant déclaration d'utilité publique des Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et l'arrêté du préfet de la Haute-Garonne en date du 4 janvier 2016 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT), et au recours formé contre le décret ministériel du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes nouvelles (LN) du Grand Projet Ferroviaire du Sud Ouest (GPSO), Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Monsieur LARRUE informe que le conseil Municipal de Castres-Gironde réuni le Mercredi 22 juin 2016 soutien à l'unanimité cette volonté et démarche de la CDC Montesquieu pour tenter un recours par rapport à la DUP paru au JO du 5 juin pour construire les lignes à grandes vitesses Saint-Médard d'Eyrans, DAX, ST JORY ce qui complète les précédents recours pour les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse et au Sud de bordeaux.

D'ailleurs les argumentaires pour cette DUP n'ont pas été publiés en même temps que le décret et n'ont été disponibles en préfecture que le 15 juin.

Monsieur LARRUE ajoute qu'il est a noté la volonté exemplaire de notre territoire à vouloir préserver son tissu social, l'environnement, le tissu économique, car cette construction ne ferait qu'altérer encore plus toutes ces dimensions.

Pour conclure, Monsieur LARRUE dit se réjouir du travail élaboré et constructif en partenariat avec le tissu associatif local et en particulier avec l'association LGVEA qui est co-requérant sur les mêmes affaires du GPSO et qui suit ce dossier de manière rigoureuse et exemplaire.

Adopté à l'unanimité

2016/69 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE AERODROME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

opé./chap	nature	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
001	001	Résultat reporté d'investissement			23 015,01	
001	001	Résultat reporté d'investissement		23 015,01		
21	2188	Autres immobilisations corporelles	46 030,02			
		TOTAL INVESTISSEMENT	46 030,02	23 015,01	23 015,01	0,00
				-23 015,01		-23 015,01
					solde	0,00

Adopté à l'unanimité

2016/70 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

En section de FONCTIONNEMENT, il s'agit de :

- constituer une provision pour dépréciation de créance suite à la mise en liquidation d'une entreprise domiciliée dans le Centre de Ressources,
- Équilibrer le budget par une augmentation des ressources attendues.

chapitre	nature	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
68	6817	Dotation aux provisons Dépréciation actif		2 500,00		
70	7088	Autres produits activités annexes				2 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
				2 500,00		2 500,00
					solde	0,00

Adopté à l'unanimité

2016/71 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

En section FONCTIONNEMENT :

Suite au déclenchement la tranche conditionnelle n°2 du marché relatif au plan ZéroPhyto, tranche portant sur les « événements et réunions supplémentaires » (montant indicatif : 9 930 € HT), il y a lieu de prévoir un complément en fonctionnement relatif à l'organisation d'une journée d'information du personnel communal : rémunération des intervenants (700 € HT), repas (600 € HT), location de matériel supplémentaire (1000 € HT), signalétique (700 € HT),

- Prévoir les frais de l'emprunt de 1.000.000 € contracté auprès de la Caisse d'épargne,
- Régulariser à la hausse le montant des dotations de fonctionnement suite à la notification 2016,
- Constater des rôles supplémentaires sur la TH et surtout de la CFE des années 2012 à 2015.
- Équilibrer la section de fonctionnement par des dépenses imprévues.

En section INVESTISSEMENT :

- Prévoir l'achat d'un podium supplémentaire dans le cadre de prêts de matériels aux communes,
- Budgéter le remboursement du capital des emprunts,
- Ré-allouer des montants d'investissements en fonction de nouvelles priorités :
 - les travaux sur le parking de la Technopole,
 - la remise en état couche roulement Chemin Brouillaux,
 - la réfection du réseau pluvial ZA Lamourou,
 - le renouvellement véhicule type TWINGO,
 - par une diminution des crédits de l'opération 11154,
- et équilibrer ces décisions par les dépenses imprévues.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association créée le 1er décembre 2006. Le CEPRI a construit un réseau et s'attache à être l'interface entre les collectivités et l'État autour de la thématique de la prévention et de la gestion du risque d'inondation. Ses actions via ses publications permettent de réaliser la diffusion et le partage des bonnes pratiques en France et en Europe. La CCM bénéficiera ainsi d'un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation.

Il s'agit de conventionner avec le CEPRI dont la cotisation annuelle s'élève à 500 €.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite aux études de la maîtrise d'œuvre, la consultation, sur la base du cahier des charges établies par le maître d'œuvre et validé par le maître d'ouvrage, cette consultation aura donc pour objet les travaux de réparation des digues endommagées par les crues de 2013 et 2014 sur les situations géographiques suivantes :

- la digue au lieu dit « Clos Lauriole » sur la commune d'Isle-Saint-Georges sur un linéaire de 150 mètres environ,
- la digue au Bourg d'Isle-saint-Georges, au niveau de la confluence entre le Saucats et la Garonne, 500 mètres environ en aval de la porte à flots de l'Isle-Saint-Georges,
- la digue au lieu dit « Benquet » sur la commune de Beautiran,
- les encoches d'érosion sur les digues de l'Isle-Saint-Georges : au Grand Brésil, au Clos Lauriole et au domaine de Droit,
- l'érosion de berge de la Garonne sur la commune d'Isle-saint-Georges 200 mètres environ en aval de la confluence du Saucats avec la Garonne,
- lieu-dit « la Laiterie de Malleret » sur la commune de Cadaujac.

L'objet et le périmètre de la consultation sont prévus avec l'allotissement suivant :

- Réfection des berges et digues, pose de palplanches au lieu-dit « la Laiterie de Malleret » à Cadaujac,
- Terrassement et réfection des digues au château de droit à Cadaujac, en rive gauche du Saucats et au Grand Brésil à l'Isle-Saint-Georges, au lieu-dit Frayre à Beautiran,
- Travaux de protection des berges par enrochement et retalutage des digues à Mates et au Clos Lauriole à l'Isle-Saint-Georges, au lieu-dit Benquet à Beautiran.

La consultation sera lancée selon la procédure adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 600 000 euros sur la durée du marché d'un an.

Monsieur AULANIER interroge sur la cohérence qu'il y a pour une communauté de communes comme la notre d'envisager une dépense comme celle-ci qui consiste à protéger notre territoire du risque inondation et de laisser construire des lotissements au nord du territoire exposé aux inondations.

Monsieur le Président répond qu'en tant qu'élu, chacun a la responsabilité de son territoire et d'avoir la courtoisie de ne pas commenter ce qui se passe sur d'autres territoires, des recours ont été intentés et sont tous épuisés. Par les sommes qui vont être investies à travers cette délibération, nous allons faire notre devoir, protéger notre territoire.

Monsieur LEMIRE ajoute qu'il ne se permettra pas de commentaires sur les communes voisines. Il pense que la mise en place d'un programme de protection des inondations urbaines avec des conseils forts lors du travail sur les PLU des communes est raisonnable.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

La Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède est depuis plusieurs années devenue un partenaire scientifique et technique de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Réserve Naturelle Géologique a pour objectif, outre la protection du patrimoine géologique, de proposer une ouverture au public.

La proposition de partenariat consiste à développer un certain nombre d'activités sur le territoire, selon 4 axes :

- Activités pédagogiques à destination des écoles et des centres de loisirs des 13 communes, ainsi que l'intervention dans les activités du Club Environnement de la CCM. Le public communautaire bénéficie grâce à ce soutien de la CCM de tarifs préférentiels,
- Participation à l'animation et à l'identité du territoire,
- Étude et découverte du patrimoine naturel avec participation à la protection, la gestion et à la valorisation de sites. Dans le cadre de Natura 2000 "Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats" la Réserve a été nommée opérateur et le Président de la CCM, Président du Comité de Pilotage,
- Participation à l'entretien du bassin versant du Saucats par la surveillance et le suivi écologique. Ces actions sont menées depuis 1999 par la Réserve.

La Réserve apporte également à la Communauté de Communes de Montesquieu son savoir-faire et son expertise naturaliste et écologique dans le cadre des dossiers liés à l'environnement et le devenir paysager du site de la Technopôle.

Le montant de la subvention de fonctionnement allouée pour l'année 2016 s'élève à 20 000 €.

Monsieur le Président pense qu'il est légitime d'accorder cette somme à la réserve car son soutien et leur aide est indéfectible.

Monsieur AULANIER se félicite d'avoir cette réserve géologique sur notre territoire, qui effectue des accompagnements et découvertes sur la faune et la flore, cela constitue des ressources qui peuvent se révéler fondatrices d'une activité que nous pouvons développer encore plus aujourd'hui compte tenu de nos atouts comme la proximité de l'agglomération bordelaise.

Monsieur le Président informe qu'un acte a été signé pour l'achat de terrains aux abords du BROUSTEYROT qui nous permet d'acquérir 9 hectares supplémentaires nécessaires à la réserve.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

La CCM, compétente en matière de prévention et de défense contre les inondations et gestionnaire des systèmes d'endiguement a dû réaliser des travaux d'urgence sur des digues à Beautiran, afin de protéger les personnes et les biens, situés dans le casier hydraulique en question, des risques de crues et gros coefficients de marée de la Garonne.

Pour faciliter le passage de l'engin permettant la réparation de la digue en question, la CCM a, avec l'autorisation du propriétaire de la parcelle concerné (Monsieur YUNG Richard, parcelle n°329 section A), arraché des pieds de vignes en bordure de parcelle, permettant ainsi de reculer la digue afin de réparer les dégâts et protéger le casier hydraulique contre de nouvelles inondations.

Considérant la perte d'exploitation sur cette surface, la CCM a fait réaliser une estimation par France Domaine du prix de la parcelle évalué à 2,70€/m². La superficie affectée par les travaux correspond à environ 1300m².

Afin de compenser le désagrément subi par Monsieur YUNG, les parties sont convenues d'établir un protocole transactionnel prévoyant des concessions réciproques.

La CCM, en compensation de l'action de la CCM consent à Monsieur YUNG une indemnisation d'un montant de 3 510 € (trois mille cinq cent dix euros) correspondant au calcul suivant :

$$1\ 300\ m^2 \times 2,70\ \text{€}/m^2 = 3\ 510\ \text{€}.$$

Monsieur YUNG consent quant à lui à renoncer à toute action contentieuse, présente ou future afférente à la présente affaire, ainsi qu'à tout surplus de réclamation à l'encontre de la CCM portant sur les mêmes faits, la même période et ayant le même objet.

En effet, l'indemnité versée par la CCM est réputée indemniser définitivement le propriétaire de tout préjudice et dommage, de quelque nature que ce soit, qu'il prétend avoir subi en raison de l'arrachage des pieds de vignes et de la réalisation des travaux d'urgence réalisés par la CCM.

Adopté à l'unanimité

2016/76 - APPROBATION DU PROJET DE COUVERTURE NUMERIQUE DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'approuver la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté de communes de Montesquieu tels qu'ils résultent du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN).

Adopté à l'unanimité

2016/77 - VENTE DE TERRAIN AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de procéder à la vente de terrains au Département de la Gironde concernant les parcelles définies ci-dessus, sur la base de 90 % l'évaluation établie par France Domaine pour un montant de 145 548 € (cent quarante cinq mille cinq cent quarante huit euros)

SECTION	N°	SITUATION	CONTENANCE TOTALE	Avis France Domaine du 19/05/2016
C	2002	AÉRODROME	1040 m ²	10 € le m ² soit une valeur totale de 161 720 €
C	1999	AÉRODROME	2300 m ²	
C	2021	AÉRODROME	559 m ²	
C	2023	AÉRODROME	1015 m ²	
C	2025	AÉRODROME	11 258 m ²	
CONTENANCE TOTALE			16 172 m ²	

Adopté à l'unanimité

2016/78 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation pour assurer la prestation de travaux construction, d'amélioration et de rénovation des voiries communautaires mais aussi de la plateforme aéronautique.

Les travaux consistent :

- au renouvellement des couches de roulement sur la zone d'activités du Site Montesquieu à Martillac et sur le Chemin Bel Air à Léognan,
- à la création d'un réseau de drainage en bord de piste revêtue sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats,
- au renforcement du corps de chaussée et à l'extension des réseaux du Chemin des Pâtisseries à Castres-Gironde pour la viabilisation de l'Aire de sédentarisation.
- à l'aménagement et au renforcement du bord de chaussée avenue de Rambaud à La Brède

En fonction de l'exposé ci-avant, l'objet et le périmètre de la consultation sont adaptés avec l'allotissement suivant :

- lot 1 : Travaux d'aménagement de voiries
- lot 2 : Création de réseaux d'assainissement d'eaux usées

La consultation sera lancée selon la procédure adaptée.

Le montant prévisionnel du besoin est de 1 000 000 euros sur la durée du marché de un an.

Adopté à l'unanimité

2016/79 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2015
--

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

L'obligation faite aux collectivités territoriales de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets vise un double objectif à savoir :

- Permettre aux élus de présenter l'ensemble des résultats d'une année écoulée,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.

Sur ces bases, le rapport se doit d'être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée et les orientations pour l'année à venir.

Comme en 2014, le rapport annuel est annexé au rapport d'activité de la CCM afin de permettre à l'ensemble des élus communautaires d'appréhender le service rendu à la population, son évolution et ses performances.

Monsieur le Président présente ledit rapport aux membres du Conseil communautaire et précise qu'il sera envoyé à toutes les Mairies et que la population en sera informée par voie d'affichage en commune.

Adopté à l'unanimité

2016/80 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
--

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Conformément à la délibération n°2016/31 du 22 mars 2016, la Communauté de Communes de Montesquieu a procédé au lancement de l'appel d'offres alloti comme suit :

- Lot 1 : collecte en porte à porte et transport des déchets ménagers et assimilés,
- Lot 2 : collecte en porte à porte et transport des encombrants et déchets verts,
- Lot 3 : collecte du verre en apport volontaire et transport,
- Lot 4 : collecte sélective des déchets des professionnels
- Lot 5 : nettoyage des points d'apport volontaire (PAV) verre.

Les cinq lots ont été examinés et attribués par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant total indicatif de 8 321 674,31 € TTC sur la durée totale du marché (4 ans avec reconduction de un an).

Les Prestations Supplémentaires Événuelles (PSE) n°2 (collecte supplémentaire d'encombrants), n°3 (collecte supplémentaire de déchets verts) et n°4 (2 nettoiemnts hebdomadaires des PAV) ont été retenues par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Tableau récapitulatif d'attribution des lots :

Lot	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant offre retenue TTC
1	Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et transport	SMN	7 185 200,00 €
2	Collecte en porte à porte des encombrants et déchets verts et transport	SMN	276 765,46 €
3	Collecte du verre en points d'apport volontaire et transport	SLR	231 000,00 €
4	Collecte sélective en porte à porte des déchets des entreprises et transport	SMN	412 492,85 €
5	Nettoisement des points d'apport volontaire de verre	SMN	216 216,00 €
Total € TTC			8 321 674,31 €

Il s'agit de suivre la décision de la Commission d'Appel d'Offres sur tous les lots et la décision du représentant du pouvoir adjudicateur de retenir les PSE sus-énumérées, et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes aux marchés n°2016-16-01, n°2016-16-02, n°2016-16-03, n°2016-16-04 et n°2016-16-05.

Adopté à l'unanimité

2016/81 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Conformément à la délibération n°2016/32 du 22 mars 2016, la Communauté de Communes de Montesquieu a procédé au lancement de l'appel d'offres alloti comme suit :

- Lot 1 : traitement des emballages ménagers recyclables et des papiers-cartons issus de l'activité professionnelle,
- Lot 2 : traitement des encombrants,
- Lot 3 : traitement des déchets verts,
- Lot 4° : traitement des déchets type Déchets Industriels Banals (DIB) des professionnels.

Les 4 lots ont été examinés et attribués par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant total indicatif de 3 019 230, 50 € TTC sur la durée totale du marché (4 ans avec reconduction de un an).

Tableau récapitulatif d'attribution des lots :

Lot	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant offre retenue TTC
1	Traitement des emballages ménagers recyclables et des papiers-cartons issus de l'activité professionnelle	Coved	2 662 220,00 €
2	Traitement des encombrants	Coved	30 178,50 €
3	Traitement des déchets verts	SEDE	13 112,00 €
4	Traitement des déchets type Déchets Industriels Banals (DIB) des professionnels	SITA	313 720,00 €
Total € TTC			3 019 230,50 €

Il s'agit de suivre la décision de la Commission d'Appel d'Offres sur tous les lots et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes aux marchés n°2016-27-01, n°2016-27-02, n°2016-27-03 et n°2016-27-04.

Adopté à l'unanimité

2016/82 - MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES (SITES DE LA BREDE ET LEOGNAN)

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Dans le souci de continuité de la prestation de service sur les deux déchetteries communautaires, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Objet du marché :

- la prestation de gardiennage et de contrôle du haut de quai,
- l'entretien des installations mises à disposition par la CCM,
- la prise en charge, le transport et le traitement des déchets triés,
- la fourniture des bennes et colonnes destinées à recevoir les déchets triés,
- la cession des produits recyclables aux entreprises agréées.

Consultation allotie comme suit :

- Lot 1 : Gardiennage et entretien des déchetteries
- Lot 2 : Mise à disposition, rotation et évacuation des bennes
- Lot 3 : Traitement des déchets « tout venant »
- Lot 4 : Traitement des déchets verts
- Lot 5 : Reprise des ferrailles en vue de leur valorisation
- Lot 6 : Reprise des cartons, papiers, journaux magazines en vue de leur valorisation
- Lot 7 : Traitement du bois
- Lot 8 : Traitement des gravats
- Lot 9 : Mise à disposition d'armoires, évacuation et traitement des DMS

Cette consultation sera lancée sous la forme d'un marché d'appel d'offres ouvert pour une durée de 3 ans (1 an reconductible 2 fois). La prestation est estimée à 4 058 730 € TTC sur la durée totale.

Le montant global annuel 'exploitation des déchetteries s'est élevé en 2015 à 1 300 875,76 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2016/83 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATERIAUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES ET DES DECHETERIES

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Les Communautés de Communes de Montesquieu et de Podensac, de l'USSGETOM, de l'USTOM et du SEMOCTOM, du SMD3 (Dordogne) et du SMICVAL, de l'UCTOM souhaite constituer un groupement de collectivités pour la revente des matériaux recyclables issus de la collecte sélective des emballages ménagers et des produits des déchetteries.

Il s'agit de nommer le SEMOCTOM, coordonnateur afin d'engager les consultations nécessaires pour le compte de toutes les collectivités adhérentes du groupement de revente.

Désigner Monsieur LEMIRE en tant que titulaire et Monsieur TAMARELLE en tant que suppléant, délégués représentants la communauté de communes à la Commission d'Attribution

Inscrire au budget les crédits nécessaires aux frais et participations liés au fonctionnement du groupement de revente arrêtés à 4 000 € annuels (proratisé entre les collectivités en fonction de leur population) incluant les frais de publicité.

Adopté à l'unanimité

2016/84 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur FATH

Il s'agit de verser une subvention à l'association ci-dessous dénommée, dans le cadre d'une convention annuelle :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
Savoirs et Images en Graves Montesquieu	<i>annuelle</i>	Production de cartes géographiques pour la mise en valeur du patrimoine de la CCM	2 000 €

De verser un complément de subvention à l'association ci-dessous dénommée, dans le cadre d'un avenant à la convention annuelle du 2 juin 2016,

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
Productions Spéciales	<i>annuelle</i> Salon de la musique/festival : « So'Cats – Musiques à la Ruche ».		1 000 €

Adopté à l'unanimité

2016/85 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

Rapporteur : Madame BURTIN DAUZAN

Le règlement de fonctionnement de la Communauté de Communes est élaboré avec l'ensemble des directrices de structures, les services de la PMI, de la MSA et de la CAF. A partir de ce règlement de fonctionnement commun, les structures d'accueil collectif et familial, déclinent un projet d'établissement spécifique.

Il s'agit d'approuver le règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial.

Autorise Monsieur le Président à diffuser ce règlement de fonctionnement aux personnels en charge de l'accueil de la petite enfance, aux parents et aux partenaires institutionnels.

Adopté à l'unanimité

2016/86 - TARIF TRANSPORT SCOLAIRE HARMONISATION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (33)

Rapporteur : Madame BURTIN DAUZAN

Pour l'année scolaire 2016-2017, le Département nous a informés de son intention de fixer la part familiale à 132 € lors de son assemblée plénière du 30 juin 2016.

C'est pourquoi, le tarif appliqué pour toutes les lignes de transport scolaire gérées par la CCM passera à 132 € pour être en cohérence avec le transport transgironde, sauf nouvelle modification de cette participation.

Adopté à l'unanimité

2016/87 - TRANSPORT A LA DEMANDE - AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE DEPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur le Président

L'objet de l'avenant n°5 porte sur la création d'un nouvel arrêt. La Communauté de Communes de Montesquieu a demandé la création d'une destination supplémentaire hors Communauté de Communes, sur le pôle emploi de la commune de BÈGLES pour le public en insertion, dans la mesure où la Communauté de Communes de Montesquieu est rattachée à cette agence depuis le 1er janvier 2016.

Adopté à l'unanimité

2016/88 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT SUR LE SITE DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

La Communauté de Communes de Montesquieu, au titre de l'exercice de sa compétence développement économique, est l'aménageur et le gestionnaire du Site Montesquieu, sis à Martillac. Elle a acheté le 29 avril 2004 auprès du Conseil Général, 45ha10a09ca (parcelles D730, D733 et D770) en vue d'aménager une extension du site de la Technopole Bordeaux Montesquieu, dédiée à des entreprises dans les secteurs d'activités des écotechnologies, biotechnologies, de la viti-viniculture et du numérique.

En 2007, 18 ha ont été aménagés en vue d'être commercialisés par la Communauté de Communes. Une autorisation de défrichement sur 11ha a été renouvelée le 21 septembre 2012 dans le cadre de la poursuite de la commercialisation. A ce jour, 8 hectares non défrichés restent à commercialiser.

Il s'agit de déposer une demande d'autorisation de défrichement pour un total de 20ha 58a 64ca auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Adopté à l'unanimité

2016/89 - AVENANT N° 1 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BORDEAUX UNITEC

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Depuis mars 2011, la CCM a noué un partenariat avec l'association Bordeaux Unitec pour accompagner les entreprises innovantes en pépinière, favoriser la mise en réseau des entreprises avec les universités bordelaises, ainsi que les financeurs publics.

Pour l'année 2016, le conseil communautaire a voté le 12 avril dernier une subvention de 40 000€ en vue d'un budget de dépenses prévisionnel de 1 118 750€ T.T.C.

Un ajustement du budget prévisionnel ayant été réalisé, il convient de modifier ce dernier dans la convention financière qui devrait s'élever à 1 098 750€.

Un avenant à la convention financière sera signé afin de modifier ce budget prévisionnel.

Le montant de la subvention et les règles d'attribution de la dite-subvention restent quant à eux inchangés.

Il s'agit de modifier le budget prévisionnel de dépenses de l'Association Bordeaux UNITEC au titre de l'année 2016

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Il s'agit de renouveler l'accord de vente la parcelle cadastrée D837 au Groupement d'employeurs aquitain ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 2490 m² au prix fixé par délibération de 27 € HT le m² soit une recette attendue de 67 230 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI; de fixer les termes de la présente autorisation jusqu'au 15 décembre 2016. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans ce délai, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre cette parcelle à la vente.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie la présence des conseillers ce soir et souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous, et renouvelle ses remerciements à Monsieur le Maire de Léognan pour son accueil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour
la séance est levée